

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Françoise GRAS, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL représentée par sa suppléante Patricia MONNET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Gérard CHARRIERE, Christelle CHAVARD, Lionel BUFFAVAND représenté par son suppléant Lionel DUTHOIT, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO représenté par son suppléant Denis PICOD, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Maurice BESSARD, Josiane CARETTIE, Cyril JOURNEAUX, Stéphane JACQUEMIN, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Denis RENAUD, Pascal FEAU, Philippe LAMARD, Nicole VELON, Roland VUITTON, Claude BONNE, Martine MATIAS, Frédéric BRIDE.

INVITE : Gilles CARNET

INVITEE ABSENTE ou EXCUSEE : Hélène PELISSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric JACQUEMIN.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués, excuse le trésorier tout en soulignant son aide dans la gestion comptable quotidienne et ouvre la séance par une minute de silence en hommage à Mr Claude PERRIN, ancien Maire de Montrevel et délégué communautaire.

✚ **Approbation des comtes de gestion - exercice 2014,**

Pour chacun des budgets annexes suivants : assainissement non collectif, assainissement non collectif, Natura 2000, chaufferie bois logements temporaires, PFC (Plastique Franc -Comtois), Bergerie « les Perris », zone intercommunale « en Chacour »,

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, les conseillers communautaires présents approuvent à l'unanimité ces comptes de gestion. (M. Jean,-Charles GROSDIDIER a été contraint de s'absenter après le vote du budget 2015 de l'assainissement non collectif).

✚ **Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2014 et affectation du résultat**

Aucun délégué ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs

1. Assainissement non collectif (SPANC)

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2013	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2014)	RESULTAT de clôture après restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	54 559.28 €	56 370.13 €	1 810.85€	12 237.48 €	14 048.33 €
SECTION INVESTISSEMENT	14 012.95 €	5 329.89 €	- 8683.06€	1 805.31€	- 6 877.75€

Le Président rappelle le montant de la redevance (32 € par an et par installation) qui couvre tous les frais liés aux diagnostics, contrôles de bon fonctionnement, visites et conseils liés aux demandes d'urbanisme et contrôle d'implantation. Son montant est calculé au plus juste comme le témoigne le résultat de clôture. Il fait part du jugement du juge de proximité dans les dossiers de Messieurs Amblard et Maréchal qui déboute les plaignants qui évoquaient la notion de service rendu pour le recouvrement de la redevance d'assainissement. Un jugement similaire avait été rendu par le tribunal administratif suite à la requête de l'Association des Citoyens de la Petite Montagne.

Le déficit d'investissement s'explique par la nécessité de remplacer la voiture d'une des techniciennes qui a été volée début 2014.

En l'absence du Président, les délégués votent à l'unanimité le compte administratif.

Affectation du résultat

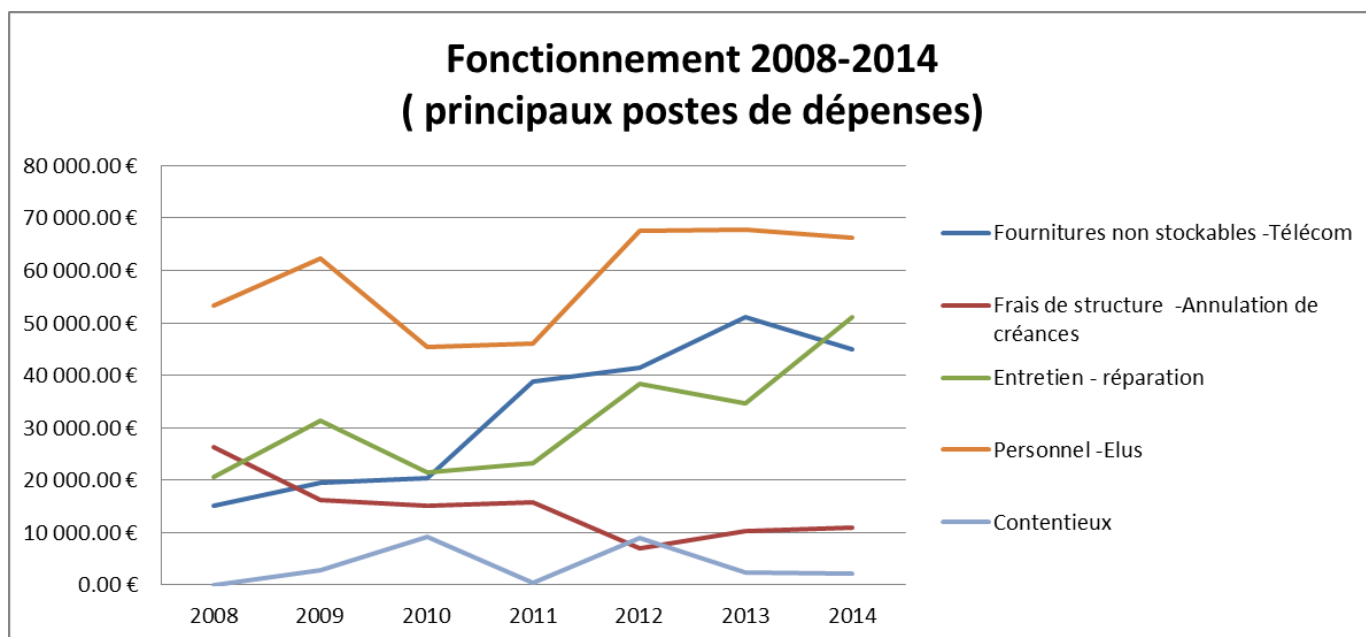
Les conseillers communautaires prennent acte de l'obligation de couvrir le déficit de clôture d'investissement et décide d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 6 877.75 € à l'article 1068.

2. Assainissement collectif

	GESTION 2014	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2014)	Restes à réaliser	RESULTAT avec restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	496 844.24 €	557 247.87 €		60 403.63 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 159 476.23 €	1 017 947.82 €	Dép. :331 316.00 € Rec : 209 310.00 €	-166 629.08 €

Soit toutes sections confondues : - 106 225.45 €

L' évolution des charges de fonctionnement depuis 2008 est présentée par un graphique reproduit ci-dessous qui retrace la courbe ascendante des frais d'entretien et de réparations, certaines dispositifs commencent à vieillir. Le Président remercie les maires qui s' impliquent dans la surveillance au quotidien des unités de traitement limitant ainsi les déplacements des techniciennes. Les dents de scie de la courbe « frais de personnel » s' expliquent par le départ en congé maternité d' un agent et son remplacement par des agents bénéficiant de contrats aidés.



Après avoir souligné le poids des amortissements (225 893.07 € dépenses de fonctionnement obligatoires et recettes d' investissement), les conseillers communautaires votent à l'unanimité (35 présents et 35 voix pour) le compte administratif.

Affectation du résultat

Les conseillers communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur des possibilités soit 60 403.63 € à l'article 1068.

3. Natura 2000

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2014	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2014)	RESULTAT de clôture après restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	198 291.76 €	209 459.96 €	11 168.20 €	-161 645.41 €	- 150 477.21 €
SECTION INVESTISSEMENT	277 28 €	14 623.19 €	14 345.91€	- 16 770.23 €	- 2 424.32 €

Les dépenses de frais de secrétariat sont remboursées annuellement par les collectivités incluses dans le périmètre Natura 2000 en fonction de leur superficie.

Les autres dépenses liées à l'activité Natura 2000 (animation et études) sont intégralement remboursées par l'Etat (50 % du montant HT +TVA) et par l'Europe (50 % du montant HT) sous réserve d'être validées au budget prévisionnel présenté durant le premier semestre pour l'exercice suivant, sans distinction fonctionnement et investissement contrairement à la comptabilité publique. Le décalage entre la date de paiement des factures et leur remboursement explique le déficit de fonctionnement.

Les conseillers communautaires approuvent, par 34 voix pour et une abstention, le compte administratif.

Affectation du résultat

Les délégués communautaires confirment l'absence de résultat de fonctionnement à affecter.

4. Chaufferie-Bois

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2014	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2014)	RESULTAT de clôture après restes à réaliser (solde subventions ADEME)
SECTION FONCTIONNEMENT	238 460.46 €	252 278.00 €	13 817.54 €	- 34 751.20 €	-20 936.66 €
SECTION INVESTISSEMENT	78 958.94 €	167 850.17 €	88 891.23 €	- 159 484.15 €	- 55 808.92 €

Les tarifs de vente de l'énergie (part fixe liée à la puissance souscrite et part variable liée aux besoins de chauffage) ont été fixés en tenant compte du raccordement de tous les abonnés sans tenir compte du différé de raccordement et du poids des amortissements. L'effet lissage (rattrapage) joue et le montant de la vente d'énergie comparé à celui de la production permet aujourd'hui de dégager un excédent.

Suite à la consultation des sociétés, l'exploitation des installations est confiée à la société EIMI depuis le 01 janvier 2015. Un technicien de la communauté de communes assure une surveillance journalière et les premiers dépannages, ceci correspond à 25 % de son temps de travail.

Depuis 2013, pour une durée de 3 ans, l'approvisionnement est confié à Bois Connexes de Franche-Comté. La qualité des plaquettes est très satisfaisante mais pas la granulométrie ce qui entraîne la rupture d'alimentation des chaudières et leur arrêt. Bien que ce fournisseur traite des connexes de scieries locales, le Président s'interroge si une filière d'exploitation de bois local avec création d'emplois ne pourrait pas être mise en place, l'achat de plaquettes représente environ 75 000 € par an.

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité (35 voix pour), le compte administratif.

Affectation du résultat

Les délégués communautaires confirment qu'il n'y a pas de résultat de fonctionnement à affecter

5. Logements temporaires,

Ce type de location permet de répondre à un besoin social (accueil de tourisme, contrat de travail temporaire, personnes en attente de trouver une location pérenne). Les travaux réalisés en 2013 (transformation de

2 appartements en un seul) améliore l'offre, le logement est loué à un jeune couple de façon pérenne, l'autre logement est également loué.

Pour des raisons comptables, cette réalisation qui a bénéficié de subventions importantes et sa gestion, figure dans un budget spécifique alors qu'il conviendrait d'appréhender les chiffres toutes locations confondues car la collectivité offre à la location 8 logements adaptés, 4 à Arinthod et 4 à Aromas dont un est disponible. Tous logements confondus, la gestion 2014 dégage un excédent de 5 002.73 €

Les résultats de clôture 2014 du budget logements temporaires présente un déficit de fonctionnement de 10 626.67 € et un déficit d'investissement de 2 217.99 €.

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité (35 voix pour), le compte administratif.

Affectation du résultat

Les délégués communautaires confirment qu'il n'est pas possible d'affecter de résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

6. Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »

Pour la communauté de communes, cette opération est une « opération blanche » qui a aidé à l'implantation d'une entreprise tout en créant de l'emploi, les loyers couvrent les annuités d'emprunt et la taxe foncière est intégralement remboursée. Un prêt de 1 367 000 € a été contracté en mars 2017 pour une durée de 16 ans, l'entreprise s'est engagée pour une location du 01/01/2008 au 01/04/2022 avec possibilité de rachat par anticipation à compter de 2014.

Le recouvrement des loyers avant l'échéance du prêt au 01 janvier explique le résultat de clôture en fonctionnement : 176 555.70 € et d'investissement : - 20 659.72 €

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité (35 voix pour), le compte administratif.

Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 20 659.72 € à l'article 1068.

7. Ferme relais « les Perris »

Ce budget annexe a été créé pour gérer la construction d'une ferme relais à SAVIGNA, les loyers couvrent les annuités d'emprunt (138 500 € emprunté en 2007 pour une durée de 20 ans), la taxe foncière est intégralement remboursée.

Toutes sections confondues les résultats de clôture présentent un excédent de 69.95 €

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité (35 voix pour), le compte administratif.

Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 2 524.18 € à l'article 1068.

8. Zone d'activités « en Chacour »

La comptabilité publique impose des écritures de stocks, ce qui nuit à la lisibilité des résultats qui sont de - 108 771.47 € en investissement et + 19 313.57 € en fonctionnement.

Sur 39 000 m² aménagés lors de la première tranche, il reste environ 10 600 m² à vendre

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité (35 voix pour), le compte administratif.

Affectation du résultat

Cette comptabilité particulière ne permet pas d'affecter le résultat de fonctionnement.

Vote des budgets primitifs 2015 pour les budgets annexes

Aucun délégué ne demande le vote à bulletin secret de ces documents budgétaires

1. Assainissement non collectif (SPANC)

Comme la voiture achetée suite au vol de la précédente sert également à accomplir les missions de l'assainissement collectif, les conseillers communautaires décident que le budget assainissement collectif participera à hauteur de 50 % de la dépense, FCTVA déduit

La section d'investissement s'équilibre à 11 554.00 € et celle de fonctionnement à 67 612.00 €.

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité (36 voix pour) le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

2. Assainissement collectif

Le Président précise que les opérations inscrites au budget (C23+C20) concernent les travaux engagées Fétigny, Louvenne, Cornod, les études sur Cernon –Menouille et Gigny, les zonages des communes de Vesclès,

Montrevel et des 16 communes définies dans la tranche 1, la réalisation des zonages sur les autres communes feront l'objet d'une tranche 2 qui sera lancée au cours du dernier trimestre 2015. Il rappelle que la réalisation des zonages permettra aux particuliers de percevoir de l'Agence de l'Eau des subventions pour la réhabilitation de leur assainissement non collectif. Ne relevant pas directement des missions du SPANC, les dépenses liées au zonage sont inscrites sur ce budget. Malgré tous les échanges avec les propriétaires des terrains sur Viremont, alors qu'une conduite existe déjà, qui serraient traversés par le futur réseau, et les coûts de travaux résultant d'un autre tracé, une solution ne semble pas pouvoir être trouvée ; l'assainissement du hameau ne sera probablement pas réalisé de manière collective. Comme le hameau est inclus dans un périmètre de captage de l'eau potable, les particuliers seront contraints de mettre aux normes ou de réaliser des assainissements individuels.

La section d'investissement du budget 2015 présenté s'équilibre à 1 1010 809 € et celle de fonctionnement à 550 048 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

3. Natura 2000

La section de fonctionnement s'équilibre à 417 206 € dont 150 477.21 € de report négatif. Elle regroupe les frais internes de secrétariat, les crédits obligatoires d'amortissement, les études retenues dans le cadre de Natura 2000 (125 000 €) et les frais d'animation du document d'objectifs. Le montant des dépenses éligibles au remboursement Etat et Europe n'étant pas connus avec certitude, les agents ont anticipé la baisse de remboursement annoncée de 22 000 €, le service fonctionne à minima tout en respectant les missions réglementaires.

La section d'investissement s'équilibre à 12 279 €.

Les conseillers communautaires votent par 34 voix pour et une abstention, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

4. Chaufferie-bois

Les conseillers mentionnant les fuites sur le réseau, interpellent le Président sur la fiabilité du réseau de chaleur. Le Président envisage d'engager une procédure en contentieux, qui permettrait de désigner un expert habilité à constater l'état du réseau en cas de nouvelle fuite.

La section de fonctionnement s'équilibre à 358 503 € et celle d'investissement à 206 236 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité (35 voix pour) le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

5. Logements temporaires

La section d'investissement s'équilibre à 13 369 € et celle de fonctionnement à 27 708 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité (35 voix pour) le budget primitif tel qu'il leur fut présenté

6. Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »

La section d'investissement s'équilibre à 116 060.00 € et celle de fonctionnement à 332 051.00 € (les loyers couvrent les dépenses).

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité (35 voix pour), le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

7. Ferme relais « les Perris »

La section d'investissement s'équilibre à 14 101.00 € et celle de fonctionnement à 15 289.00 € (les loyers couvrent les dépenses).

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité (35 voix pour), le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

8- Zone d'activités « en Chacour »

La section d'investissement s'équilibre à 397 710.00 € et celle de fonctionnement à 309 608.00 €.

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité (35 voix pour), le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

Questions diverses

- Compétence GEMAPI- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Disposition issue de la loi du 27 janvier 2014 - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, cette compétence sera obligatoire pour les communautés de communes qui pourront adhérer à des syndicats intercommunaux voire interdépartementaux pour sa mise en œuvre. Pour la gestion de l'eau, trois échelles cohérentes permettront une complémentarité d'actions :

- le bloc communal (commune, EPCI)
- l'EPAGE: établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau en charge de la maîtrise d'ouvrage locale et de l'animation territoriale dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant de cours d'eau ;
- l'EPTB : établissement public territorial de bassin, en charge de missions de coordination à l'échelle des groupements de bassins versants et de maîtrise d'ouvrage de projets d'intérêt commun.

Monsieur Gérard CHARRIERE, Vice Président en charges de l'environnement, des circuits cours... suit ce dossier.

La date d'effet d'attribution de cette nouvelle compétence ne cesse d'être débattue, à ce jour elle est prévue au 01/01/2016.

- SICTOM

Un projet de nouvelle déchetterie est en cours sur Arinthod, le SICTOM recherche un terrain adéquat.

Des réflexions sur la redevance incitative (moins de tournée de collecte pour optimiser le poids des bacs) sont engagées.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures 45.